

---

PRAGUE – L'éthique et les Conflits d'Intérêt  
Lundi, le 25 juin, 2012 – 12:30 à 13:30  
ICANN - Prague, Czech Republic

Bruce Tonkin: Je suis le président du Comité du Gouvernance du Directoire d'ICANN. Comme beaucoup le savent, depuis l'année dernière nous avons essayé de mettre en place un meilleure processus des conflits d'intérêt. Nous commençons aujourd'hui une révision du travail réalisé jusqu'à maintenant, et John Jeffrey, du conseil général de ICANN, va présenter cela.

Nous avons aussi une présentation d'un expert indépendant, Aron Cramer qui va parler au nom de l'équipe des experts indépendants, qui sont donc Aron Cramer, Jermyn Brooks, et Mervyn King.

Bien, donc, je vais commencer par John.

John Jeffrey: Bonjour à tous, John Jeffrey, du conseil général. Je voudrais vous montrer rapidement le travail que nous avons réalisé jusqu'à maintenant.

Je vois beaucoup de visages que je connais, qui étaient à notre session de Costa Rica, donc je vais vous montrer cela rapidement parce que je pense que vous le connaissez déjà.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

Donc ICANN s'est focalisé d'abord sur la façon dont on pouvait mettre en place les meilleurs pratiques. Donc nous avons discuté dans la communauté sur la façon de commencer à augmenter ou améliorer les politiques de conflits d'intérêt, pour aborder de façon plus claire les problèmes qui existent dans notre communauté, et particulièrement au niveau du directoire et comment gérer les conflits.

Nous avons besoin de davantage de processus en ligne, et pour régler ces problèmes, et avoir des processus de prise de décisions au niveau du directoire, et au niveau de la communauté aussi. Nous voulons améliorer aussi le code de conduite pour atteindre un niveau de pratique d'éthique supérieure.

Donc avec le programme de nouveau gTLD et d'autre choses, nous voulons avoir des standards éthiques supérieures pour des organisations comme la nôtre.

Donc sachant tout cela, nous avons mis en place trois révisions.

La première, avec une firme légale, qui travaille avec nous depuis 1998. Nous leur avons demandé d'analyser les documents qui existent pour les conflits d'intérêt, les politiques, les codes de conduite, et les comportements. Et nous leur avons demandé de proposer une modification pour ces meilleurs pratiques.

Donc voilà, c'est ce qui est fait, ces documents ont été présentés, et ils ont été commentés par la communauté, et ces changements étaient adoptés par le directoire et sont en place.

---

La deuxième partie ou le deuxième domaine de révision était conduit par une firme légale externe, et Cooley, qui analyse l'ICANN du point-de-vue d'une situation de à but non lucratif.

Et donc on a regardé des entités à but non lucratif dans de ce type pour voir quelles recommandations on pourrait faire à ICANN. Ils ont constaté que certains documents étaient là mais ils étaient difficile à trouver, donc est-ce qu'on pouvait les mettre sur des pages permettant aux gens de les regarder, de les consulter.

On a fait deux niveaux de révision, les deux niveaux ont été postés, et le dernier a été posté en mai 2012. Toutes les recommandations de ces deux révisions ont été donc mises en oeuvre.

La troisième révision était de se focaliser davantage au niveau international et indépendant, et un groupe a été fondé, un groupe d'experts internationaux. Et ce groupe, on lui a demandé de regarder des problèmes d'éthique d'ICANN, les mécanismes gouvernementaux et de proposer des systèmes, en se focalisant sur la fonction d'ICANN, et les meilleurs pratiques des autres organisations internationales comme ICANN.

Et donc ça a bien marché, nous avons déjà mis certaines choses en place, et au cours des discussions préalable, nous avons abordé certaines choses. Le directoire a adopté des lois strictes pour le programme de nouveau gTLD, donc les membres du directoire vont regarder des problèmes spécifiques des nouveaux gTLDs.

---

Nous avons aussi formé un sous-comité sur les conflits d'intérêt et l'éthique, qui est formé de trois directeurs indépendants, qui sont Cherine Chalaby, Bill Graham, et de Ray Plzak.

Et donc ils se sont réunis pour parler des problèmes d'éthique qui existent dans le directoire, essayer de déterminer quels membres devraient participer à ce comités.

Alors nous avons déjà vu cela...voyons maintenant... alors nous passons à cette partie.

Nous arrivons maintenant aux mises à jour. Alors aujourd'hui nous avons un de nos panélistes qui a formé le groupe d'expert en éthiques; les trois membres étaient Jermyn Brooks, Mervyn King, et Aron Cramer.

Jermyn Brooks est...si vous en souvenez peut-être, il était au téléphone avec nous l'heure de la réunion de Costa Rica, il a parlé avec nous sur ce qu'ils allaient analyser, et je pense qu'il a répondu à quelques questions de la communauté.

C'est un ancien président de Pricewaterhouse, et un responsable de Transparency International (Transparence Internationale).

On a aussi Mervyn King, qui est dans ce panel; il est un expert dans la domaine de l'éthique et de la gouvernance. C'est un ancien juge de la cour suprême d'Afrique du Sud.

---

Et finalement Aron Cramer, qui est le troisième membre de ce groupe. Et Aron Cramer, je vais le laisser se présenter lui-même, et comme elle dit ici la diapositive, il est président et directeur générale du Centre de Responsabilité et un expert d'éthique.

Aron Cramer:

Merci beaucoup John. Je pense que cette présentation est suffisante, et donc je vais aller directement à ma présentation.

Bien. Je vais essayer de passer rapidement cette présentation pour profiter du temps et avoir le temps pour les questions et les commentaires.

D'abord une rapide vision de ce groupe des experts. Nous avons travaillé au cours de ces derniers mois, et nous avons fait une série de choses importants.

Nous avons révisé les informations qui existaient, les documents qui existaient, et les directives d'ICANN.

Ensuite, nous avons considéré les meilleurs pratiques des organisations comme ICANN, ou des organisations similaires à ICANN. ICANN a une série de points qui sont uniques.

Ensuite nous avons eu des entretiens avec une série de directeurs, ce qui était très utile.

Et ensuite nous avons fait des analyses.

---

Pour commencer, un point important est que ICANN et une organisation qui a déjà beaucoup de directives sur ces questions. Ce n'est pas une institution qui manque vraiment de principes, et je dirai même que ce n'est pas non plus une organisation qui manque du mis-en-oeuvre de ces principes. Et donc nous pensons qu'en réalité ce que nous avons est suffisant en ce qui concerne les directives; la question est la mis-en-oeuvre de ces directives.

Puisque nous avons travaillé avec le directoire il y a quelques jours, il s'agit davantage de performance pour assurer que tout le monde comprennent de la même façon ces principes, que de la mis en oeuvre davantage de réglementation.

En se basant sur ces points nous avons conclu que--et c'est peut-être une conclusion différente de celle de Costa Rica--nous avons déterminé que d'autres développements, de documents, n'étaient pas nécessaires; et de fait nous pensons que ce qui serait le plus utile serait d'aider à simplifier, à éclaircir les objectifs d'ICANN, ses valeurs de base, les parties prenantes; et de créer à partir de cela une charte de directoire simplifiée, qui puisse offrir des directives dans une langage claire, compris par tous, pour que tout le monde sache ce que l'on attend, nous, et tout le monde: les membres du conseil, du directoire, la communauté d'ICANN, le publique, etc.

Un des aspects des cela est les parties prenantes clés de cette organisation. Nous pensons qu'il y a certains valeurs, certains clarifications pour lesquelles les parties prenante d'ICANN sont prioritaires, sont importants, au niveau des statuts.

---

Au niveau d'autres documents produit par les institutions, il y a une série de déclarations, et concernant les parties prenantes d'ICANN, à savoir qui ils sont. Ils sont représentés dans la structure, comme vous le savez tous, et la question est de savoir comment est-ce qu'on peut assurer qu'il y a une compréhension commune du directoire, et comment sont ces compréhensions considérés au niveau du directoire.

Il est clair qu'on nous a aussi demandé d'analyser les systèmes pour éviter les conflits après que le directoire ait vu ces modifications. C'est un problème important; nous avons étudié cette questions. Nous avons regardé les résolutions qui existent au niveau des secteurs privées, ou secteurs publiques, ou dans les organisations de société civile. Des organisations du même type que ICANN, et nous avons fait une recommandation concernant donc ces différents points, et je vais vous la présenter.

Maintenant pour voir un petit peu le centre de ma présentation. Nous avons fait les recommandations sur six points que vous voyez ici sur l'écran: le rôle du directoire; la création d'une charte de directoire; le processus de sélection du directoire; la formation du directoire; un système de sanction pour le directoire; et un système concernant les activités des directeurs après qu'ils aient quitté le directoire.

Donc ces six points sont importants--il faut dire que nous pensons aussi que ces six points sont importants et doivent être mis en oeuvre--et qu'il faut les voir ensemble, sinon nous pensons que c'est inutile.

---

Alors le rôle du directoire. Le directoire a une obligation fiduciaire légale, au niveau d'ICANN; cela est déclaré dans les statuts. Les statuts contiennent aussi une série de valeurs centrale que les directeurs individuellement et le directoire dans son ensemble doivent respecté et dont ils doivent tenir compte pour prendre leur décision.

Nous avons aussi remarqué qu'il y avait une perception chez certains, et à l'intérieure et à l'extérieur de l'institution, que parfois le directeur s'avance ou favorise l'intérêt de certains groupes, au lieu de l'institution agissant dans l'intérêt du publique; et donc nous pensons que la meilleure façon d'aborder ce problème est en établissent des principes qui sont présentes et qui sont implicites dans l'organisation d'ICANN, et le doit de loyauté et de bonne foi sont ces principes. Le devoir de loyauté pour représenter les intérêts de l'institution, au nom du publique, dans toutes les institutions auprès de toutes les démarches qui fait l'institution.

Cela aidera beaucoup à clarifier, et à renforcer la meilleure définition possible du rôle du directoire. Et cela est aussi important par rapport aux conflits d'intérêt liés aux services du directoire dont je parlerai plus tard.

La charte du conseil, en ce qui concerne le dernier point, il y a ici un problème de "trop" en terme de principes concernant le directeur individuellement et le directoire en totale. Nous pensons que la meilleure chose à faire est de simplifier cela, et simplifier cela avec une charte du directoire qui va fournir un système, une guide pour les utilisateurs, facile à comprendre pour la directoire.



---

Et donc nous avons préparé une charte préliminaire, et quelque chose que nous pensons va permettre au directoire d'avoir une meilleure compréhension, une série de principes qui vont guider leurs actions. Et nous pensons que, en mettant en oeuvre cela, nous allons faciliter un processus et nous allons guider le directoire à travers une activité qui va l'aider à s'assurer que tous les directeurs ont vraiment une bonne compréhension de leur rôle, et que c'est quelque chose qui doit aussi impliquer la direction d'ICANN, certaines parties prenantes, et la communauté.

Donc de nouveau je dirai que la clarté, la simplicité, la synthèse seront les meilleures manières d'assurer que l'ICANN et toutes les personnes qui sont à l'intérieur et à l'extérieur d'ICANN soient satisfaites.

Le processus de sélection du directoire.

On a analysé les conflits d'intérêts, on a conclu assez rapidement qu'on devait s'occuper de la sélection du directoire et des membres directoire parce que il y avait différents points de vue basés sur les processus de sélection au sein d'ICANN, et à propos des directeurs et de ce que les directeurs devaient faire. Nous pensons qu'avec le temps, le directoire devrait inclure d'avantage les directeurs qui ont une grande expérience dans les questions de gouvernance.

Et dans les questions de gouvernance--parce qu'ils viennent des ONGs plus importants, ou parce qu'ils viennent des compagnies publiques importants, ou d'une série d'institutions par lesquelles ils sont passés qui

---

sont importants pour ICANN. Donc avec une expertise dans la domaine de la gouvernance, en particulier.

Nous pensons que ICANN évolue. Et que ICANN devient de plus en plus important au niveau mondiale et que la gouvernance du directoire doit évoluer aussi. C'est un phénomène qui doit inclure les questions de diversité géographique, de genre aussi, mais aussi de cette question d'expérience dans la domaine de la gouvernance.

Ensuite, la formation des membres du directoire. En ce qui concerne les meilleurs pratiques, c'est quelque chose qui se fait régulièrement. Nous pensons que les membres du directoire devraient passer par une formation tous les ans sur les meilleures pratiques, et que les performances des membres directoires devraient être évalués au niveau de ces meilleures pratiques, pour que cela sera tout à fait positif pour le directoire. Et il y a des conflits d'intérêt qui s'entre en jeu ici: des principes qui peuvent être donc inclus ici. C'est de nouveau un concept très clair.

Ensuite il y a l'introduction de système de sanction pour les membres du directoire.

Parfois, il y a un sens d'un rôle blanc ou noir; on se plaint de certaines choses, et on se plaint des règlements.

Mais au même temps, il y a différents types de problèmes qui peuvent surgir et différents types de réponses qui peuvent être appropriés. Donc nous pensons que l'institution sera mieux servie si--quand un conflit

---

d'intérêt apparait pour le directoire, et les membres du directoire--s'il existe un système de révision indépendant, est-ce que tout cela peut considérer la série de sanctions possible.

Une chose que nous avons observé dans notre analyse c'est qu'à différents reprises, lorsque les directeurs sont inclus dans les discussions, parfois ils se rebondissent ou s'enlèvent. Nous pensons que des fois c'est approprié, mais des fois ça peut être bien d'inclure leur certain expertise dans les discussions, mais peut-être qu'il peut ne pas avoir un vote. Donc il y a différents approches possibles--une seule approche n'est peut-être pas dans les meilleures intérêts de l'institution, et c'est pas toujours non plus dans les meilleurs intérêts de la lutte contre les conflits d'intérêt.

Dernier point.

Je crois que je devrait être sanctionné ici, excusez-moi.

Alors les restrictions pour le directoire après le vote. Ici c'est important.

Nous pensons que le question est sur la façon dont on peut éviter que les directeurs, après leur service, fassent une utilisation inappropriée des connaissances qu'ils ont des décisions prises; ici on a la question de la loyauté qui entre en jeux.

Nous pensons qu'il faut que quelque chose soit bien établie pour que le nouveau directeur déclare qu'il comprend, qu'il connaissait ces règlements, et que tout cela va donner un système plus solide à long

---

terme de protection contre les problèmes de conflits d'intérêts après le mandat de ce directeur.

Donc une période d'un an--qui, dans certains entités, devient une période de deux ans--représente quand même le problème de la situation des portes tournantes.

Donc nous pensons que cette question de loyauté peut prévenir ce problème et peut aussi être un moyen pour ICANN de mettre en place des actions si c'est approprié. Et c'est pour cette raison que nous recommandons que ce devoir de bonne foi et de loyauté soit expliqué bien formellement, et que cela assurera ainsi que les directeurs d'ICANN, au cours de leur mandat et après leur mandat, vont agir d'une manière appropriée.

Donc je vais conclure ici, et je pense que maintenant nous pouvons arriver au principale objectif de cette session, et qui est de répondre à vos questions et d'écouter vos commentaires.

Bruce Tonkin:

Donc, nous proposons aux membres de la salle et qui veulent faire des commentaires ou poser des questions sur cette présentation de faire la queue devant la microphone qui se trouve au milieu de la salle.

Andrea Glorioso:

Merci. Andrea Glorioso--Ca marche?

---

Andrea Glorioso de la commission européenne, je parle au nom de la commission européenne. Je voudrais remercier le présentateur pour sa présentation. Je voudrais aussi reconnaître et d'exprimer notre reconnaissance envers ICANN qui a qui a pris ces mesures.

Nous attendons cependant la décision du directoire après ce report, parce que nous pensons que ces reports--ce report que nous venons de voir et d'autres--ait une importance pendant la décision du directoire. Donc nous attendons tout de mettre des jugements devant la décision du directoire.

Mais je voulais faire une observation et une question sur cette présentation.

L'observation est la suivante: je pense que pendant votre présentation on a compris quelle était la mission d'ICANN. Et nous pensons que parfois ICANN est une organisation qui n'est pas très claire en ce qui concerne sa mission, en ce qui concerne sa vision, ces fonctions, au niveau mondiale.

Est-ce que c'est une organisation de politique publique, une organisation qui travaille dans l'intérêt publique mondiale, ou est-ce que c'est une organisation qui régule certains industries, ou quelque chose au milieu, entre les deux. Donc je pourrais dire que la reconnaissance d'ICANN de ce que c'est et ce qui est sa mission, ce qui devrait être reflétée dans ses processus internes, a aussi un impact sur l'autorité d'ICANN, dans l'organisation du l'intérêt publique, et comment on va fonctionner avec les différents organes de l'industrie.

La question concerne la période d'un an ou de deux ans pour éviter le problème de portes tournantes dont vous avez parlé. On sait que la commission a record publique et recommande une période d'un an ou de deux ans, peu import, d'interdiction pour les membres du directoire, et de pour les hauts et responsables d'ICANN, je sais pas s'ils entrent dans la portée de votre rapport, mais il devraient rentrer dans cette portée.

Ce que vous comprenez pas, ce que je ne comprend pas, c'est que ce devoir de bonne foi et d'intérêt à la corporation; comment ça va être appliqué en réalité?

Parce que ma question serait: est-ce que cela peut prévenir et peut éviter que des épisodes, tels qui sont apparu et tels qui sont tout vieux dans le passé, ait lieu à nouveau?

Et comme j'appartiens à l'administration publique et que on s'occupe des organisations différentes dans mon milieu, nous avons une certaine expérience, et nous savons que sans mécanisme d'application, les bons règlements reste des règlements sur le papier et ne sont pas appliqué au niveau pratique.

Merci beaucoup.

Aron Cramer:

La question concernant les objectives d'ICANN, je laisse les représentant d'ICANN y répondre.

---

En ce qui concerne l'application des règlements, je pense que vous avez apporté un point très important. Oui, nous pensons que la question de loyauté et de bonne foi est applicable, et si ICANN pense que ça a été violé, leur jonction peut être présenté pour prévenir que des actions sont pas incohérents avec cela.

Mais je, en tant qu'avocat, je ne peux pas prédire certains cas, mais nous pensons qu'il y a une base sur laquelle on peut avoir des questions très spécifiques, et a analysé, et que cette période d'un an ou deux ans de non activité est une période qui doit être appliquée partout dans le monde.

Donc la question légale demande un peu plus d'analyse, mais nous pensons que nous avons ici les bases pour mettre en ouvre si ICANN pense que cela a été violé.

Bruce Tonkin:

Un autre commentaire en ce qui concerne les actions du directoire. Je pense que cela était publié quelque temps avant cette réunion, c'est dans le système de report de commentaire publique. Nous avons aussi un processus sur le site d'ICANN dans ce domaine, et donc le prochain processus finit le 28 juillet et nous espérons que le directoire va mettre en place ces actions, il veut le faire.

John Jeffrey:

Et pour être exacte, je dirai que la prochaine période finit le 6 juillet et rouvre le 7 juillet et finit le 28 juillet.

---

Et vous avez aussi parlé des cadres de haut niveau, nous avons analysé cela et nous avons constaté qu'il y a déjà des réglementations qui existent en place, et donc on a pas besoin d'avoir un directoire qui agissent de façon qui ne correspond pas donc à ces réglementations.

Bruce Tonkin: La prochaine question.

Alejandro Pisanty: Je suis un ancien membre du directoire et membre de la communauté.

J'ai deux commentaires à faire.

D'abord je m'excuse, je suis arrivé en retard à la session, mais je dois faire un rapport donc je vais essayer de le faire le mieux possible. J'ai eu l'impression qu'il manquait un élément dans votre report, et qui est la nature du rôle du directoire d'ICANN comme contrôleur de politique de gestion.

Donc il y a deux aspects ici que je voudrais aborder, pour voir quel impact il peuvent avoir sur les choses importantes.

Et l'autre point ici, je suis d'accord avec le commentaire qu'Andrea Glorioso vient de faire concernant les mesures d'implication qui devrait être proposé pour garantir l'application d'une période de non-activité pour éviter les conflits de portes tournantes pour les personnes qui quittent le directoire.



J'aime bien le mot "injonction;" je ne suis pas un avocat, mais c'est quelque chose que j'aimerais pas recevoir en tout cas. Et je pense aussi que lorsque je l'entend dit par vous je trouve que c'est un petit peu naïf à moins que vous ne l'expliquez un peu plus.

Parce qu'il y a des cas, des affaires de conflit d'intérêt, qui impliquent les juridictions qui existent à l'intérieure et à l'extérieure des Etats-Unis, et donc on a vraiment du mal à penser que ICANN peut aller dans les pays très loin pour présenter une injonction à quelqu'un qui travaille dans une compagnie dans un autre continent.

Donc il semblerait que la prochaine étape pour résoudre cela, ça serait que ICANN devrait suspendre les accréditations les certifications et les affaires qu'ils font à l'effet avec cette compagnie, par exemple, quelque chose comme ça.

Vous pourriez continuer à réfléchir à cette question, mais pour s'assurer que la mesure a été mise en oeuvre.

Aron Cramer:

J'ai utilisé le terme d'injonction, je pense qu'on pourrait parler d'une façon plus générique de générale d'action légale, si on respecte pas donc ce devoir de bonne foi ou loyauté ou de la période d'inactivité. Tout le monde comprend ici qu'il peut y avoir des circonstances dans lesquelles ICANN à un devoir à courir à des actions légales, et je ne connais pas vraiment les questions pratiques, je ne sais pas comment on peut faciliter cela ou rendre plus difficile les choses.

---

Et il y a un nombre infini des juridictions dans le monde où cela peut arriver, donc je ne vois pas de différence pratique en terme de mécanisme entre les différents pays. Nous espérons que ce sera une des raisons pour laquelle le devoir de bonne foi et de loyauté sera défendu comme quelque chose qui peut prévenir ce problème et qui peut être beaucoup plus efficace que essayer de mettre en oeuvre des actions après coup.

Beaucoup de travaillent aux Etats-Unis; on a assez de règlements, de conformité, donc nous ne voulons pas une série de lois concernant la conformité. Et en ce qui concerne la nature du directoire il y a des aspect pour laquelle nous pensons qu'il est approprié pour nous de faire des commentaires. Et d'autres où ce n'est pas le cas.

Nous disons qu'on doit s'intéresser à l'expérience de la gouvernance du directeur, mais nous pensons que ce n'est pas notre travail de savoir si la communauté doit ou ne doit pas être représentée au directoire, ça c'est l'institution qui doit le décider et ce n'est pas à nous de le faire.

Werner Staub:

Bonjour, je vais faire un commentaire dans mon nom propre.

Depuis la première apparition dans le monde internet, j'ai été très concerné par ce qui s'est passé. On a beaucoup de règles, et la responsabilité associée aux action nous intéresse, et par rapport aux risques légaux que ceci applique. Mais apparemment on considère pas la responsabilité par rapport à la cause, parce que ce qui me préoccupe n'est pas la loyauté pour la corporation, mais le publique, l'intérêt publique que ceci implique et avec lequel on doit être loyaux.

Et si on a un directoire qui a trouvé qu'il y a des conflits d'intérêt dans ce champ, il y a probablement un conflit principale d'intérêt dans beaucoup de cas. Et puis nous avons des gens qui ne prennent pas des décisions mais qui regardent des le côté comment le directoire prend les décisions qui sont défailantes.

Et on a déjà dit récemment que ceci constitue une acte d'irresponsabilité très grande, et on regard comment ceci se passe, et donc si les personnes observent simplement comment ceci se passe, en fait est-ce qu'on devrait ou pas porter le cas devant la justice? Est-ce qu'on devrait permettre que ceci se passe ou devrions-nous pas un tenté à un procès?

Et dû à l'inaction des autres, tel que dans le tire à l'arc numérique, des gens, qu'on va appeler des mercenaires numériques qui vendent des service. Et certains parmi eux ont des gens qui ont publié des commentaires là-dessus tel que le directeur de NomCom et en fait tout ceci est enregistré et tout le monde sait que l'ICANN a pris la mauvaise fois, n'est-ce pas, un conflit d'intérêt.

Ne devrions-nous d'être plus soigneux? Est-ce qu'on fait la bonne chose, est-ce qu'on travaille bien? Mais bon, ou alors, est-ce qu'on se dit "bon, je vais regarder comment ceci se passe" et ne rien faire.

Aron Cramer:

Merci beaucoup, je vais répondre à ce que vous avez dit.

Parce que je veux que ceci soit enregistré et dire que nous sommes en train de préciser le processus du directoire, et on précise et on renforce la

---

notion du fait que tous les directeurs devraient agir dans l'intérêt d'ICANN, et finir avec le service d'internet qui se sert du publique. Ce n'est pas en fait une question d'une institution qui a but lucratif avec un objectif unitaire.

ICANN en fait a multiples objectifs qui inclus la garantie de l'internet qui soit ouvert, et un service du directoire qui a le devoir de soutenir et de renforcer l'institution dans sa voix pour améliorer internet et la rendre plus ouverte. Donc en fait on a un publique plus large, et notre objectif est de devenir une partie de ceci. Et ceci doit être renforcé en tant que concept, en tant que partie de la déclaration du directoire.

John Jeffrey:

Je voudrais ajouter qu'il est très important pour l'ICANN d'être formé, en tant que réalisation à but non lucratif, et pour le bénéfice du publique, et ceci dans le centre de nos valeurs. Et on invoque nos communications récentes avec le directoire, avec le niveau exécutif, avec la communauté, et c'est ces valeurs de loyauté, les devoirs inclus. Et on concrétise, et on cherche non pas seulement à être loyaux à l'entité, mais aussi à être loyaux aux valeurs, et les valeurs sont dans l'intérêt du publique globale. Si ça ne fonctionne pas parfaitement, on travaille pour l'améliorer.

Bruce Tonkin:

Et tout ceci, oui, bien sûr, a été inclus dans les publications que nous avons fait, dans les documents publiques, et on a ajouté les valeurs centrales dans nos statuts et dans le centre mission. Et on a un autre document séparé qu'on a publié qui parle des codes de conduite, et on a plein de documents faites à relire que le groupe d'Aron est en train

---

d'analyser, pour essayer de simplifier, et de les regrouper dans une seule déclaration que tout le monde puissent comprendre. Donc on doit comprendre le marque de ce cadre des documents.

Chris Disspain:

Merci Bruce. Je parle dans mon propre nom, même si je veux vérifier que je suis un membre du directoire de l'ICANN.

Je vois qu'on a plein de cadres supérieures ici, je veux faire une équilibre précis: on a discuté le conflit d'intérêt d'éthique. Et on discute souvent la mission et l'objectif de l'ICANN qui sont très importants, mais la mission et l'objectif impact bien sûr les éthiques et les conflits d'intérêt. En fait, en ce moment, on a un objectif et une mission, et c'est ça qui est le plus important.

En deuxième lieu, à mon avis, parmi les rapports que nous avons, on nous a dit ce que vous avez à présent, et bon, c'est très bon, en fait. Et on pourrait peut-être faire certains améliorations, certaines modifications, mais en fait, l'essentielle des documents que nous avons reçu dit que les conflit d'intérêt dans nos politiques sont bonnes, il fonctionne selon les standards que nous avons et même mieux.

Donc pour ceux qui doit prendre la décision, je ne vois pas qu'il y ait des conflits d'intérêts qui nous empêchent de prendre des décisions.

En troisième lieu, tous ce que nous faisons et pour le bien commun du publique; c'est pas qu'on veut dire qu'on peut pas avoir des erreurs,

---

comme on les a eu auparavant, mais en fait ceci n'est pas ce qui nous fait continuer.

Je suis australien, je travaille en Australie, et je suis le directeur du Point AU (le nom du domaine .au). En ce moment, je n'ai pas de conflit d'intérêt par rapport aux gTLDs. Et donc, je travaille dans l'industrie, et si vous pouvez me dire comment, à part des suggestions que vous avez fait par rapport à la loyauté, si vous pouvez me dire comment mon poste au syndicat pourrait être compromis par rapport à ceci. Je veux très bien de savoir mais en fait on n'a pas présenté de problème, on n'a pas posé des problèmes pour moi jusqu'à présent. Merci.

Kristina Rosette:

Ok je vais laisser Chris passer d'abord parce que peut-être je vais être très longue.

En fait je suis Kristina Rosette, je parle dans mon nom propre, et ma première question ajoute à la conclusion de ce que nous avons à présent et plus que suffisant pour notre objectif. Je voudrais demander par rapport à ce qui a été adopté il y a six semaines, et la mise en place de ces documents, c'est ça qui est curieux pour moi.

Aron Cramer:

C'est une question très discrète, donc je vais répondre. En fait ce n'était pas pour cela qu'on a fait cette révision. On avait plein de documents et je veux être clair. On a suffisamment de guides dans les documents, et je pense pas qu'on ait un cadre de référence suffisant, et on ne pense pas que cette solution ajoute au reste. Je pense que ce serait trop de dire que

---

ce que nous avons à présent est complètement suffisant. On doit préciser les documents qu'on a, et les faire plus efficace, mais cette solutions n'ajoute pas à ce que nous avons, sinon ça l'exploite mieux.

Kristina Rosette:

Bien, dans une des diapositives vous avez fait référence et je n'ai pas...voilà, la résolution 2011.12.08.19 qui a traité à l'incapacité des membres du directoire d'agir pendant 12 mois sur n'importe quoi qui porte sur les décisions des nouveaux gTLDs. Et lors de la présentation vous avez suggéré que cette interdiction de 12 mois est en fait plus large que vous avez dit. Donc je me demande si vous défendez le fait que cette résolution devrait inclure des problèmes pour les votes dans les 12 mois suivants ou pas.

Aron Cramer:

Bien, c'est une très bonne question, très claire. Oui, le devoir de bonne foi et de loyauté est inclus pour toutes les actions que les membres du directoire prennent et font. Non seulement par rapport aux nouveaux gTLDs.

Kristina Rosette:

Qui à votre avis va être responsable d'appliquer les sanctions et ces schémas que vous avez proposé?

Aron Cramer:

En fait c'est une affaire interne, en tant que solution le directoire devrait faire de ceci un devoir pour son système d'action, c'est toujours le mieux dans une communauté on veut avoir la force policière qui soit aussi petit

---

que possible, mais bien sûr on aura des discussions et internement elle seront résolus internement et telles qu'on les a à présent. On pourrait aussi avoir une mécanisme de révision indépendante.

Donc c'est assez directe pour une organisation telle que la nôtre, où nous avons un auto-contrôle, où on applique les principes que le directoire croit convenable, et puis un mécanique des résolutions internes pour les autres les conflits, c'est un mécanisme qui ne fonctionne pas on devrait nommer les personnes qui puissent le faire.

Kristina Rosette:

Merci. Et puis est-ce que vous allez discuter la responsabilité de l'application, et qui sera le responsable? Je demande ceci à Bruce et John.

Bruce Tonkin:

Oui en fait je pense que en ce moment, le directoire au totale peut voter un membre de directoire pour qu'il soit interdit, c'est-à-dire pour l'exclure du directoire s'il n'agit pas correctement.

On a un sous-comité d'éthique dans le directoire, et donc si on voit que la personne a extra-limité ses devoirs, le directoire va recevoir une recommandation du sous-comité, et puis il peuvent voté pour savoir si le membre reste ou pas dans la directoire. Donc comme j'ai dit, à présent ceci applique à enlevé une personne complètement du directoire.

Le comité d'éthique recommande en même temps par rapport au directeur si on devrait faire partie d'un comité en particulier ou pas. Et c'est le cas pour la révision des directeurs en générale. Vous allez voir que



---

nous avons publié un procès d'une réunion où on a enregistré des conflits, et puis peut-être qu'on recommande pas que telle personne fasse partie d'un comité.

On a d'autres mécanismes en même temps où on recommande ou on dit qu'une personne ne devrait pas être dans un comité, et aussi on prend la responsabilité pour les commentaires publiques.

John Jeffrey:

Je pense que ceci ne répond pas complètement à ta question. Parce qu'on devrait être conscient lorsqu'on a des problèmes où l'organisation doit être responsable en fait d'appliquer les politiques que nous avons. Et en même temps aussi, les responsabilités additionnelles qui pourraient être assumés par les membres du directoire à travers ces nouvelles politiques.

Kristina Rosette:

Bien, peut-être que je ne comprend pas très bien et j'attribue trop à ce que vous avez dit, mais à mon avis vous avez laissé entendre dans les diapositives que vous soutenez l'opinion qu'il n'est pas approprié pour qu'un membre de directoire qui a un conflit d'intérêt puisse discuter un sujet auquel il a un conflit d'intérêt, il ne peut pas voter mais il peut assister à la discussion et il peut donner son opinion, n'est-ce pas? Je voudrais savoir si j'ai bien compris.

Aron Cramer:

Bon, en fait on n'a pas une solution parfaite pour tout le monde. Parfois, peut-être, ce pourrait être approprié qu'une personne ayant un conflit prennent parti du discussion et peut-être parfois ça ne sera pas approprié.

---

Nous avons vu que nous avons déjà commencé à discuter des cas où les directeurs s'accusent entre eux, ou alors ils s'abstiennent des votes, et tout les conflits potentiels doivent être discutés, mais pour répondre à ta question ce n'est pas correcte, donc ne dit pas que dans tout les cas un directeur qui pourrait avoir un conflit d'intérêt devrait faire partie de la discussion. Parfois, la personne devrait abandonner la salle et ne pas discuter le sujet, mais en fait ça dépendra bien sûr de chaque cas en particulier.

Nancy Lupiano:

John, je m'excuse, mais nous avons déjà un carré déjà pour le programme suivant, c'est le paysage de gouvernance internet, et nous n'avons pas le temps.

John Jeffrey:

On a commencé 10 minutes en retard donc on espère pouvoir finir avec la queue.

Bruce Tonkin:

Je suggère de faire des déclarations brèves aux gens qui sont dans la queue, et puis Aron peut répondre à chaque déclaration plus tard. Donc faites votre commentaire et à la fin de la session vous pouvez rapprocher Aron pour qu'il vous répond.

Donc les déclarations brèves, s'il vous plaît.

Adam Peake:

Bonjour, c'est Adam Peake, je parle dans mon propre nom, et dans mon expérience, le directeur de NomCom. C'était le onzième diapositive du NomCom. Elle a dit que les expériences dans des organisations de la même taille devrait être considérés, en fait, du parti des critères que le NomCom utilise, un sort d'exemple pour nous selon ce qu'on a dit, donc ma question en fait est si ceci ferait partie des recommandations des trans-page et de l'équipe de révision de responsabilité, et ceci renforce en même temps le processus que l'on a à présent. Et si peut-être on pourrait recruter une équipe externe pour faire la révision? Ceci n'a pas fonctionné jusqu'à présent mais je pense qu'on pourrait le re-essayer. Merci.

Sebastien Bachollet:

Bonjour, je suis un membre du conseil d'ICANN qui est, par ses collègues, considéré comme meilleurs des conflits d'intérêt. D'abord sur les processus, je ne suis pas sûr que vous parlez à vous, que j'espère qu'on se parle entre nous, que nous sommes là, la communauté, à échanger des idées avec votre aide puisque vous avez amener des inputs, mais ce qui est en jeux ici c'est quel va être la suite des événements que va nous permettre d'avoir cette discussion avec les inputs de la communauté. Le setting de cette salle est horrible parce que effectivement je vous parle à vous.

Le problème majeure que j'ai dans l'ensemble de cette situation c'est qu'on est uniquement en face de la légalité Anglo-Saxon. Pour tout. Tout ceux qui interviennent sur ce sujet sont Anglo-Saxon. Tous ceux qui font ces lois sont Anglo-Saxons. Alors je sais bien que nous sommes une société non-profit californienne, et donc la loi qui s'applique est la loi de Californie. Mais c'est pas parce que la loi est californienne que l'ensemble

---

de notre façon de fonctionner, que l'ensemble de notre façon d'exister et de réagir doit être Anglo-Saxon.

Parce que la façon donc est pris des questions de conflit d'intérêt, moi personnellement, d'un point-de-vu de français, habitant en France, je ne les comprend pas. Je ne les comprend pas. Ce n'est pas les habitudes françaises de conflits d'intérêt. Nous ne les prenons pas comme ça dans ma culture. Et donc vous m'imposez un certain nombre des choses que je suis bien obligé d'accepter puisque je n'ai même pas les moyens de demander à ce qu'il y ait une revue externe, je suis bien obligé de les accepter, mais je ne les trouve pas juste dans une vision internationale de cette organisation que je souhaite de toutes mes forces. Merci beaucoup.

Rob Hall:

Bonjour je suis Rob Hall, je suis le directeur élu de NomCom, et je vous remercie de vos recommandations. Je voudrais que ceci soit enregistré, je vais essayer de les mettre en place au totale.

Je vais commencer avec la convocation pour les personnes avec les mêmes expériences pour mieux faciliter que le processus de prise de décisions soit considéré en tant que est-ce que ceux sont les personnes appropriés pour évaluer les propositions qu'on essaie d'inclure dans le directoire.

Et puis je travaille dans le NomCom, et nous avons l'audace d'être plus large et plus ferme, donc je vous garantie que pour la prochaine période nous allons engager autant que personnes que possible pour améliorer ce

---

processus. Donc je vous remercie pour votre travail, et on va essayer de mettre en place toutes vos recommandations. Merci.

Bruce Tonkin: Merci Rob, on a maintenant la dernière personne...

Paul Foody: Oui, je suis Paul Foody, c'est par rapport à l'éthique, les conflits d'intérêts, est-ce que ceci sera analysé du point de vue des situations de septembre 2009 où Paul Stahura s'est présenté au congrès des Etats-Unis, et un sous-comité judiciaire du congrès, et il les a adressé par rapport aux nouveaux gTLDs. Et il est maintenant en train de se diriger au PDG de la compagnie qui s'est présenté en tant que candidat pour 300 des 1,400 chaînes qu'il a demandé.

Bruce Tonkin: Merci de votre contribution, et si vous voulez continuer à parler à Aron, vous pouvez le rencontre lors de la pause, et nous allons conclure cette session, merci.

[Applaudissements]

Messieurs-dames, nous allons commencer la session de gouvernance internet, et je voulais demander aux personnes du panel de venir.

[Fin de la transcription]